
Motion des personnels enseignants et non-enseignants de l'Université des Antilles (Pôle Martinique)

Réunis en assemblée générale, le jeudi 16 novembre 2017, les personnels enseignants et non-enseignants de l'Université des Antilles (Pôle Martinique) rappellent qu'ils sont attachés avant tout à l'intégrité de l'Université des Antilles, au respect de l'ordonnance de 2014 et des statuts de l'établissement.

En conséquence, ils demandent :

— que soit communiqué à la communauté universitaire la liste des formations proposées au Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche dans le cadre de la procédure d'accréditation ;

— que le dialogue avec le MESR implique des représentants élus du pôle Martinique et du pôle Guadeloupe ;

— que soient précisés et rendus publiques les critères selon lesquels se fera l'harmonisation entre les deux pôles ;

— que la communauté universitaire soit informée de la situation budgétaire de l'établissement et que les clés de répartition entre les pôles soient aussi rendues publiques ;

— que la rectrice de Martinique, chancelière de l'université, mène une action de médiation sur le pôle pour revenir à un fonctionnement normal des instances et au respect des procédures ;

— que le président clarifie ses propos sur les velléités d'indépendance du pôle Martinique ou qu'il les retire ;

— que le président condamne sans réserve les propos du vice-président à l'innovation pédagogique, dans l'exercice de ses fonctions, envers une collègue.

Les personnels se réservent l'usage de tous les moyens à leur disposition pour débloquent les dossiers actuellement en attente, maintenir l'unité de l'Université des Antilles et faire respecter les statuts, instances et personnels de l'établissement.

Motion adoptée à l'unanimité des présents